

Date de dépôt : 20 décembre 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en application de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles) (L-AEPr, C 2 06.0)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 25 mai 2007, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à adhérer, au nom de la République et canton de Genève, à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale, du 22 juin 2006 (ci-après : l'accord). L'accord permet la mise en place, entre les cantons signataires, d'un cadre d'indemnisation systématique et approprié aux changements économiques ainsi qu'aux développements dans la formation professionnelle. Il introduit un système d'indemnisation, qui règle la contribution des cantons signataires aux frais de l'enseignement professionnel de niveau secondaire II (formation initiale plein temps, cours en école dans le cadre de l'apprentissage dual) ainsi que d'autres prestations définies à l'article 6, alinéa 2. Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires, calculés sur la base du coût moyen annuel de formation par personne. Les tarifs sont fixés annuellement par la Conférence des cantons signataires et figurent à l'annexe de l'accord. Conformément à la décision de la commission de l'enseignement et de l'éducation relative à l'amendement de l'article 3 de la loi d'adhésion L-AEPr (C 2 06.0), le présent rapport présente une évaluation sur la mise en application du concordat.

Dans le contexte d'application de la loi sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 (LFPr – RS 412.10) ainsi que de son ordonnance d'application (OFPr – RS 412.101), l'accord fournit un cadre national harmonisé aux mécanismes d'indemnisations intercantonaux lors de la fréquentation d'établissements de formation situés hors du canton de domicile. L'ensemble des cantons ont adhéré à l'accord excepté Zürich et Saint-Gall.

Contexte cantonal : coûts moyens de la formation professionnelle à Genève

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) procède à un relevé des coûts annuels à l'intention de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Les coûts moyens des personnes en formation professionnelle disponibles à ce jour sont présentés ci-dessous (cf. tableau n°1). Ils permettront un examen de l'application de l'accord en regard des coûts spécifiques au canton de Genève.

Tableau n° 1 - coûts moyens formation professionnelle canton Genève

	2008	2009	2010	2011
Coûts nets en écoles professionnelles en cours d'emploi*	48 300 000	53 400 000	57 800 000	59 700 000
Nombre d'apprenti-e-s en formation prof. duale	4 504	4 699	4 875	5 022
Coût moyen apprenti-e en formation prof. duale	10 724	11 364	11 856	11 928
Coûts nets en écoles professionnelles à plein temps*	102 700 000	104 600 000	105 400 000	105 300 000
Nombre d'apprenti-e-s plein temps	4 364	4 320	4 931	4 313
Coût moyen apprenti-e plein temps	23 533	24 213	21 375	24 415
Nombre d'élèves	8 868	9 019	9 806	9 335
*hors cours interentreprises (CIE), hors organisation d'examen et hors préparation à la formation initiale				

Remarques :

- d'après le relevé des coûts annuels DIP à l'OFFT
- montants arrondis au million

Montants forfaitaires fixés dans l'accord

Les contributions des cantons débiteurs sont versées sous forme de montants forfaitaires dont les modalités de calcul sont déterminées à l'article 5 de l'accord. Elles sont définies pour chaque année scolaire et font l'objet d'une annexe à l'accord. Le tableau ci-dessous (tableau n° 2) donne une synthèse des montants ainsi que de leur évolution entre 2008 et 2012.

Tableau n°2 - montants forfaitaires

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Dual	6 000	7 100	7 100	7 300
Plein temps	12 000	13 500	13 500	14 400

Mise en application du concordat : évaluation des coûts et des recettes

Les différentes filières de formation professionnelle sont réunies sous 7 pôles de formation¹ auxquels sont rattachés des centres de formation professionnelle (CFP). Afin de faciliter l'analyse des données quantitatives concernées et d'en dégager des tendances, les tableaux et graphiques présentés dans la suite du rapport respectent la structure en pôles et centres de formation professionnelle.

Effectifs d'apprenties et d'apprentis non domiciliés à Genève en formation professionnelle duale dans le canton (tableau A1)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	14	16	18	19
CFP-COM		5	9	10
CFP-C	53	49	42	50
CFP-NE				1
CFP-S		1	1	3
CFP-SHR	55	39	27	31
CFP-T	50	50	48	54
TOTAL	172	160	145	168

¹ Arts appliqués (AA), commerce (COM), construction (C), nature et environnement (NE), santé et social (S), service et hôtellerie/restauration (SHR), technique (T).

Recettes de la formation professionnelle duale (tableau A2)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	84 000	113 600	127 800	138 700
CFP-COM		35 500	63 900	73 000
CFP-C	318 000	347 900	298 200	365 000
CFP-NE				7 300
CFP-S		7 100	7 100	21 900
CFP-SHR	330 000	276 900	191 700	226 300
CFP-T	300 000	355 000	340 800	394 200
TOTAL	1 032 000	1 136 000	1 029 500	1 226 400

Commentaires tableaux A1 et A2

Dans la période considérée (2008-2012), on constate une stabilité des effectifs relatifs aux personnes en formation professionnelle duale accueillies à Genève (légère baisse de 2.3%). Cette stabilité se retrouve par analogie aux niveaux des montants facturés aux cantons débiteurs en tenant compte toutefois de l'actualisation annuelle du forfait. Les pôles comprenant les effectifs les plus élevés (50 personnes et plus certaines années) sont les suivants : technique, service et hôtellerie/restauration ainsi que construction.

Effectifs d'apprenties et d'apprentis domiciliés à Genève en formation professionnelle duale hors du canton (tableau B1)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	51	49	54	46
CFP-COM	59	51	58	58
CFP-C	110	144	204	220
CFP-NE	40	44	52	89
CFP-S	39	43	30	53
CFP-SHR	37.5	48.5	51	49
CFP-T	56	52	46	79
TOTAL	393	432	495	594

Coûts de la formation professionnelle duale (tableau B2)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	322 000	299 100	397 900	329 700
CFP-COM	346 510	306 000	405 200	411 800
CFP-C	647 155	855 200	1 290 490	1 421 900
CFP-NE	231 000	266 350	313 900	575 287
CFP-S	234 000	258 000	213 000	376 300
CFP-SHR	167 709	220 083	222 605	238 295
CFP-T	336 000	312 000	326 600	561 300
TOTAL	2 284 374	2 516 733	3 169 695	3 914 582

Commentaires tableaux B1 et B2

La période 2008-2012 est marquée par une forte augmentation des effectifs de personnes fréquentant un établissement de formation hors du canton de Genève (51%). Les métiers de la construction ont accueilli le plus grand nombre de personnes en formation avec des effectifs comptant entre 110 (2008-2009) et 220 personnes (2011-2012). On note finalement que cette augmentation se couple d'une augmentation des forfaits, qui passent en effet de 6 000 F (2008-2009) à 7 100 F (2009-2010; 2010-2011) puis 7 300 F (2011-2012)².

Effectifs des élèves non domiciliés à Genève en formation professionnelle plein temps dans le canton (tableau C1)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	27	26	53	50
CFP-COM				
CFP-C	6	10	18	21
CFP-NE	106	119	105	102
CFP-S	13	10	2	5
CFP-SHR				1
CFP-T	14	12	10	10
TOTAL	166	177	188	189

² Voir tableau n° 2, p. 3.

Recettes de la formation professionnelle plein temps (tableau C2)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	324 000	351 000	715 500	720 000
CFP-COM				
CFP-C	72 000	135 000	229 500	302 400
CFP-NE	1 272 000	1 606 500	1 417 500	1 468 800
CFP-S	156 000	135 000	27 000	72 000
CFP-SHR				14 400
CFP-T	168 000	162 000	135 000	144 000
TOTAL	1 992 000	2 389 500	2 524 500	2 721 600

Commentaires tableaux C1 et C2

Dans la formation professionnelle plein temps, on note une légère augmentation des effectifs de 14%. Le pôle nature et environnement regroupe le plus grand nombre de personnes avec, dans la période considérée, 102 à 119 élèves. Il présente ainsi une attractivité mesurable pour les élèves des autres cantons signataires. Le pôle arts appliqués comptabilise le deuxième groupe le plus élevé d'accueil de personnes hors canton de Genève avec 26 à 53 élèves. Au niveau des recettes, une augmentation de 37% est identifiable entre 2008 et 2012. Étant donné la relative stabilité des effectifs, elle provient majoritairement de l'augmentation des tarifs forfaitaires (voir tableau n° 2).

Effectifs des élèves domiciliés à Genève en formation professionnelle plein temps hors du canton (tableau D1)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	13	2	12	14
CFP-COM	1		1	1
CFP-C				
CFP-NE				
CFP-S				
CFP-SHR				
CFP-T			1	1
TOTAL	14	2	14	16

Coût de la formation professionnelle plein temps (tableau D2)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CFP-AA	156 000	27 000	162 000	194 400
CFP-COM	12 000		13 500	14 400
CFP-C				
CFP-NE				
CFP-S				
CFP-SHR				
CFP-T			13 500	14 400
TOTAL	168 000	27 000	189 000	223 200

Commentaires tableaux D1 et D2

L'effectif d'élèves de la formation professionnelle plein temps, domiciliés à Genève, qui se rendent dans un établissement de formation hors du canton, est très peu élevé, voire inexistant dans les pôles suivants : construction, nature et environnement, santé et social, service et hôtellerie/restauration. Ce constat correspond logiquement à la tradition genevoise d'une offre importante de formation professionnelle à plein temps en école. En 2009-2010, seuls deux élèves se sont rendus dans un autre canton pour des formations dans le domaine des arts appliqués (design et graphisme). On retrouve analogiquement une grande baisse du coût en 2009-2010 pour terminer, en 2011-2012, avec une augmentation de 32,9% par rapport à la première année scolaire considérée (2008-2009).

Conclusions générales sur l'application de l'accord

L'application de l'accord concerné n'a pas posé de problème tant au niveau de l'information des bénéficiaires (élève, apprentie et apprenti) que des facturations et règlements de celles-ci par les cantons débiteurs. Les deux directions générales (enseignement secondaire postobligatoire et office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue) chargées de la gestion des montants de facturation n'ont signalé aucune difficulté majeure.

On relève les tendances principales suivantes :

- la formation professionnelle duale se présente dans une configuration inverse de la formation professionnelle plein temps en termes d'effectifs. Dans la formation professionnelle duale, on constate une forte augmentation des effectifs de personnes fréquentant un établissement de

formation hors du canton de Genève (51%), alors que l'on note une quasi absence d'effectifs en formation professionnelle plein temps hors du canton de domicile;

- ces caractéristiques d'effectifs liées aux deux modes de formation (plein temps et duale) se reportent analogiquement sur les coûts et les recettes moyennant les augmentations des forfaits dans la période considérée;
- les coûts sont plus élevés que les recettes dans la formation professionnelle duale et l'inverse est valable pour la formation professionnelle plein temps (recettes plus élevées que les coûts).

Finalement, si l'on prend l'ensemble de la formation professionnelle (plein temps et duale) visée par l'accord (période 2008-2009 à 2011-2012), on obtient des coûts et des recettes équilibrés. La moyenne des coûts pour la période considérée se monte à 3 133 446 F et la moyenne des recettes s'élève à 3 546 525 F.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER